

Déclaration du SNEP-FSU à la Formation Paritaire Mixte Académique EPS

Remise en cause du dialogue social dans la Fonction publique !

Le gouvernement a présenté aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de « suppression du paritarisme » afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique. Il envisage une possible disparition des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les CT. La disparition des CHSCT ouvrirait la porte au non respect par les employeurs publics de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail.

Il a l'intention également de supprimer les compétences des représentants des personnels dans les CAP (commissions administratives paritaires) en prévoyant de ne plus les consulter sur :

- les projets de mouvement des personnels,
- l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs, certaines sanctions disciplinaires...

Cela donnerait davantage de marge de manœuvre aux chefs de service et d'établissement. Cette volonté gouvernementale de contourner les élus des personnels est en contradiction avec le statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

Ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentants et les élu.es des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire de hiérarchies ou des erreurs de l'administration.

Nous refusons ces projets et demandons le respect et l'amélioration de nos droits.

Aujourd'hui, nous sommes encore en instances paritaires pour le mouvement.

Nous tenons à remercier l'administration pour les échanges avec les personnels du rectorat et le travail accompli tout au long de la préparation de ce mouvement. Le travail permet d'améliorer le mouvement des collègues. Nous espérons que cela va perdurer et que le gouvernement va renoncer à sa remise en cause du dialogue social !

Le SNEP revendique toujours pour tous les stagiaires EPS le retour aux conditions antérieures 7+3 avec un véritable temps de formation !

Position sur les REP+

Les postes REP+ sont classés postes particuliers académiques. Cette année 2 postes vacants (CLEMENCEAU et UTRILLO) ne seront pas pourvus.

Nous réitérons notre demande de les intégrer dans le mouvement car nous ne pensons pas qu'ils soient si particuliers. S'ils ne sont pas pourvus ils seront attribués à des TZR ou même des contractuels ce qui n'est pas satisfaisant.

La zone de remplacement va encore diminuer à la rentrée 2018, l'EPS devient vraiment déficitaire.

Nous demandons toujours que le rattachement administratif des TZR soit décidé le plus tôt possible (en FPMA normalement et statutairement).

Attaché au principe d'équité le SNEP-FSU revendique le **retour à un mouvement national amélioré en un seul temps** qui n'impose pas un mouvement en aveugle.

Sa préoccupation reste comme toujours d'œuvrer dans la clarté, la transparence et dans le respect du paritarisme.